

# Compte rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 5 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

## **APPEL NOMINAL**

Secrétaire de séance : BUREL Lucie					
Nombre de membres en exercice : 31					
Présents : 28	Absents: 3	Pouvoirs : 3			
VASSE Jean-Marc					
COUSIN Sophie					
SINEAU-PATRY Cécile					
CAVELIER Stéphane					
LACHEVRE Gilbert					
LAVENU Joëlle					
DELACROIX Bruno					
CRAQUELIN Paule					
	HUBY Pascal	Pouvoir à A. Mabire			
LEDUN Christine					
	MYMVCHOD Corinne	Pouvoir à S. Cousin			
LEPRON Dominique					
GREAUME Hervé					
BLOND Éric					
	MICHEL Stéphane	Pouvoir à C. Ledun			
MECHIN Jean-Michel					
DUJARDIN Stéphane					
LECARON Caroline					
MABIRE Aurélie					
LECARPENTIER Stéphane					
SALLO Sabrina					
DAMBRY Frédéric					
BELLENGER Laetitia					
GAUDRAY Charline					
BUREL Lucie					
LEROY Bertrand					
LEFEBVRE Joël					
GESLAIN Fabienne					
MONS Céline					
DEMEILLERS Julie					
CHEVALIER Romain					

Le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2021 a été adopté.

## DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

<u>2021-11 – en date du 07 mai 2021</u> : Monsieur le Maire décide de modifier l'emplacement de certains bureaux de vote dans le cadre des élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021

<u>2021-13 en date du 11 juin 2021</u> : Monsieur le Maire décide d'autoriser l'absence des conseillers municipaux pour la tenue des bureaux de vote des élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021

<u>2021-12 − en date du 11 mai 2021</u> : Monsieur le Maire décide de renouveler de la Ligne de Trésorerie pour un montant de 500 000€ sur une période de 12 mois à taux fixe de 0.70%

<u>2021-14 – en date du 23 juin 2021</u> : Monsieur le Maire fixe les tarifs pour ALSH 2021/2022 ainsi que la rentrée scolaire 2021-2022

## **DELIBERATIONS**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE

## 1- FAMILLES ET SOLIDARITES

#### 1. Organisation du temps scolaire en 8 demi-journées : prolongation de la dérogation

✓ Prolongation de la dérogation pour l'organisation de rythme scolaire pour les écoles maternelle et élémentaire des communes déléguées de Fauville-en-Caux et Ricarville, à 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 6 h de cours par jour

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 2. Contrat d'engagement éducatif : rémunération d'un forfait pour la préparation des ALSH

✓ Fixation d'un forfait de rémunération pour les temps de préparation des ALSH ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 3. Plan de relance – Continuité pédagogique : autorisation de conventionnement

- ✓ Signature de la convention relative au socle numérique dans les écoles élémentaires de Terres-de-Caux.
  - ✓ ADOPTE A L'UNANIMITE

# 2-ACTIVITE ET URBANITE

- 1. Aménagement et exploitation d'un crématorium en Délégation de service public : Décision de construction et d'exploitation d'un crématorium en Délégation de service public Choix du mode de gestion
  - ✓ D'approuver le principe d'une délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire communal
    - ✓ ADOPTE 25 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS

## 3- SECURITE ET PATRIMOINE

- 1. Groupement de commandes du Syndicat du Caux Central pour la fourniture de points d'eau incendie
  - ✓ De sortir du groupement de commandes du Syndicat du Caux Central pour la fourniture de points d'eau incendie

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

# 2. Groupement de commandes du Syndicat du Caux Central pour l'achat de fournitures et de petits équipements de points d'eau incendie

✓ De sortir du groupement de commandes du Syndicat du Caux Central pour l'achat de fournitures et de petits équipements de points d'eau incendie

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 3. Animaux errants: convention avec l'association Welfare

✓ La signature de la convention à intervenir entre le cabinet vétérinaire « SCP Véto Cœur de Caux », l'association « Animal Welfare » et la commune de Terres-de-Caux afin de maitrîser la prolifération des animaux errants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

# **4-FINANCES**

- 1. Caux Seine Agglo : Convention établissant les modalités de reversement du produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) de Caux Seine Agglo à la commune de Terres-de-Caux au titre de l'année 2021
  - ✓ La signature de la convention établissant les modalités de reversement d'une partie du produit de la REOM par Caux Seine Agglo à la commune de Terres-de-Caux

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 2. Subventions 2020

- a) Associations conventionnées
- ✓ De fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions 2020 aux associations conventionnées

Association de Jumelage	500,00
Association Sportive Fauvillaise	1 543,10
Chœur Terres-de-Caux	478,71
Club des Dauphins	3 300,00
Club Les Océanes	2 220,00
Concours Agricole Albert Boivineau	1 590,00
Foyer des Jeunes	3 400,00
Judo Club Fauvillais	849,00
Les Amis de la Saint Jean	1932,22
OSCB	880,00
Tennis Club	0,00

ADOPTE 26 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

#### b) Associations non -conventionnées

✓ De fixer ainsi qu'il suit le montant des subventions 2020 aux associations non-conventionnées

ACPG-CATM	0,00
ALJC Bennetot	0,00
Association Sportive Auzouville- Auberbosc	229,38
AOR Ricarville	0,00
Full-Contact	0,00
Club de l'Amitié Auzouville	170,00
Club de l'Amitié Ricarville	0,00
Club des Anciens Bermonville	0,00
Club Rencontres et Loisirs Fauville-en- Caux	0,00
Club de l'Amitié St Pierre Lavis	0,00
Le Trait d'Union Sainte Marguerite	216,59
Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs Terres-de-Caux (RERS)	200,00
Croix-Rouge Française : subvention 2020	4 252,00
Et Subvention exceptionnelle	1 860,50
Secours Catholique : subvention 2020	850,00
Et Subvention exceptionnelle	456,94
Les Papillons Blancs Yvetot Subvention 2020 Et Subvention exceptionnelle	50,00 50,00

ADOPTE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

#### 3. Logéal Immobilière:

## a) Garantie d'emprunt relatif à la construction de 4 PSLA

✓ D'accorder la garantie d'emprunt pour le financement des 4 PSLA à hauteur de 50% soit la somme de 275 000€ ainsi que la signature du contrat de prêt n°A142101F de la Caisse d'Epargne de Normandie à Logéal Immoblière,

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### b) Garantie d'emprunt relatif à la construction de 19 PLUS

✓ D'accorder la garantie d'emprunt pour le financement de 19 PLUS à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2566000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 119626 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 4. Destruction d'un nid de frelons : régularisation auprès d'un prestataire non conventionné,

✓ De régulariser la participation communale pour la destruction de nid de frlon sauprès d'un prestataire non conventionné pour la somme de 49€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 5. Cession tracteur Kubota

✓ De la vente du tracteur Kubota datant du 12/06/2014 dont il n'est plus fait usage par les services techniques de la commune, pour un montant de 3800€, bien qui sera sorti de l'inventaire du patrimoine.

## 6. Décision modificative n°1:

✓ De modifier les crédits budgétaires 2021 comme suit :

Articles	Intitulés		Montants		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
6067	Fournitures scolaires		1 000		
6288	Autres services extérieurs		1 200		
6135	Locations mobilières		2 000		
6156	Maintenance		1 050		
	Contributions au aux établissements publics de				
65541	territoire		2 091		
673	Annulations de titres sur année antérieur		45 681		
023 Virement à la section d'investissement			59 025		
cettes					
7815	Reprise sur provision pour risques et charges	040	45 681		
74751	Participation du GFP de rattachement		59 716		
773	Mandats annulés ou atteints de déchéance		6 650		
	Solde Opérations		0		

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépense	s			
15182	Autres provisions pour risques	042	45 681	
2188-0239	Autres immobilisations corporelles		204	
2183-0239	Matériel de bureau et matériel informatique		42 038	
2184-0239	Mobilier		4 475	
2158-256	Autres installations, matériel et outillage technique		20	
2313-0218	2313-0218 En cours de construction		1 000	
Recettes				
021	Virement de la section de fonctionnement		59 025	
024	Produits de cession		3 986	
1313-0239	Département (subvention amortissable)		29 407	
1323-0128	Département (subvention non amortissable)		1 000	
	Solde Opérations		0	

ADOPTE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

# 7. Reprise de provisions

✓ La reprise partielle de la provision pour risques pour un montant de 45 680,45 €, afin de compenser l'annulation du titre émis

ADOPTE A L'UNANIMITE

# **5-RESSOURCES HUMAINES**

# 1. Indemnité forfaitaire pouvant être allouée en cas de fonction essentiellement itinérantes

✓ D'instaurer l'indemnité forfaitaire en cas de fonctions essentiellement itinérantes et d'en fixer le montant comme suit :

1 déplacement / semaine x 47 semaines = 126,43€	Arrondi à 126 €
2 déplacements / semaine x 47 semaines = 252,86€	Arrondi à 253 €
3 déplacements / semaine x 47 semaines = 379,29€	Arrondi à 380 €
4 déplacements / semaine x 47 semaines = 505,72€	Arrondi à 506 €
5 déplacements / semaine x 47 semaines = 632,15€	Plafonné à 615 €

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

## 2. Tableau des emplois : modifications

✓ De modifier le tableau des emplois comme suit :

Motivation	Filière	Décision	Grade	Temps hebdomadaire	Nombres de postes	Date effective
Départ en retraite	Administrative	Création	Attaché	TNC 17,5/35èmes	1	01/08/2021
		Suppression	Rédacteur	TNC 17,5/35èmes	1	01/08/2021
	Animation	Création	Adjoint d'animation	TNC 14,32/35èmes	1	01/09/2021
		Création	Adjoint d'animation	TNC 14,48/35èmes	1	01/09/2021
Rentrée		Création	Adjoint d'animation	TNC 6,42/35èmes	2	01/09/2021
scolaire 2021- 2022		Suppression	Adjoint d'animation	TNC 34,75/35èmes	1	01/09/2021
		Suppression	Adjoint d'animation	TNC 16,37/35èmes	1	01/09/2021
		Suppression	Adjoint d'animation	TNC 13,61/35èmes	1	01/09/2021
		Suppression	Adjoint d'animation	TNC 9,98/35èmes	1	01/09/2021
Services mutualisés CSA	Police Municipale	Suppression	Gardien Chef Brigadier	TC	1	01/08/2021
		Suppression	Gardien Brigadier	TC	1	01/08/2021

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 6-BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

## 1. Dissolution du SICCG – Intégration comptable au budget annexe de gendarmerie

✓ D'intégrer les excédents de la section de fonctionnement (494 506,11 €) et d'investissement (153 488,40 €) du SICCG au Budget Annexe de Gendarmerie, par la décision modificative n°1 du budget primitif votée séance tenante.

Les actifs et passifs (comptes de tiers et trésorerie inclus) du SICCG seront intégrés dans au bilan du BA de Gendarmerie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 2. Modification APCP

✓ De modifier la répartition des crédits de paiement du projet comme suit :

APCP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
5 382 219 €	849 059,96 €	2 363 530,83 €	2 169 628,21 €

ADOPTE 26 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS

#### 3. Protocole accord avec l'entreprise Gagneraud : avenant n°1

✓ De signer l'avenant n°1 au protocole d'accord

ADOPTE 25 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION.

#### 4. Décision Modificative n°1

✓ De modifier les crédits budgétaires 2021 comme suit :

Articles	Intitulés	Montants			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses					
023	Virement à la section d'investissement	494 506			
Recettes					
002	002 Excédent de fonctionnement reporté				
	0				

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses	Dépenses					
2313-101	En cours de construction	270 000				
001	001 Déficit d'investissement reporté					
Recettes						
024	Produits des cessions d'immobilisations	-165 000				
1641-101	Emprunt en euros	-212 994				
021	Virement de la section de fonctionnement	494 506				
	0					

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 7-SDE 76

# 1. Demande d'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux : avis

✓ D'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 2. Travaux Saint Pierre Lavis

✓ D'inscrire les travaux d'éclairage public du chemin piétonnier de Saint Pierre Lavis au budget communal 2021 pour un montant de 6 842.13€TTC :

communa 2021 pour e	communa 2021 pour un montant de 0 0 12:1301 10.						
AVP – M 4323 – 1-1-1 - Saint-Pierre-Lavis – Chemin piéton RD 33							
Nom de l'opération	Montant	SDE76		Terres de Caux			
		<b>ECLAIRAG</b>	E PUBLIC				
EP éligible à la MDE	10 800,00	80%	8 640,00	20%	2 160,00		
EP hors MDE	4 587,51	65%	2 981,88	35%	1 605,63		
Non subventionnable HT	0,00	0%	0,00	100%	0,00		
TVA (récupérée via FCTVA)	3 077,50	0%	0,00	100%	3 077,50		
1 477,30 11 621,88 6 8					6 843,13		

ADOPTE A L'UNANIMITE

# 8- QUESTIONS DIVERSES

# 4. Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valéry-en-Caux et Veulettes : inscription au budget de la participation communale

✓ D'inscrire au budget principal de Terres-de-Caux, la totalité de la participation communale 2021, soit la somme de 2090,36 €, au profit du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valéry-en-Caux et Veulettes